

Commune  
de  
**PRESSIGNY-LES-PINS**

DEPARTEMENT DU LOIRET  
-  
ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS  
-  
CANTON DE CHATILLON-COLIGNY

**Lettre du Maire aux Habitants de Pressigny-les-Pins**

Samedi 14 novembre 2009

Mesdames, Messieurs, Mes Chers concitoyens,

Le territoire de la Commune de Pressigny-les-Pins est concerné par le projet de la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny (4C) qui envisage la création d'une Zone de Développement de l'Eolien (ZDE).

Le Conseil communautaire de la 4C demande au Conseil municipal de se prononcer POUR ou CONTRE le projet de ZDE, et ce, avant le 15 décembre 2009.

Avant de prendre une décision, **les membres du Conseil municipal souhaitent recueillir l'avis des habitants de Pressigny-les-Pins** sur ce sujet. Une réunion d'informations et d'échanges est organisée :

**Jeudi 19 novembre 2009 à 20h30 à la salle polyvalente**

Programme

- 20h30 : Introduction du Maire
- 20h35 : Intervention de Monsieur Alain GRANDPIERRE, Président de la 4C
  - le contexte général du développement éolien
  - les enjeux pour notre territoire
- 20h50 : Intervention de Monsieur Xavier NAEGELEN, Chef de projets pour la société d'aménagement OSTWIND
  - les enjeux énergétiques
  - comment fonctionne une éolienne ?
  - les démarches préalables à l'installation d'éoliennes
- 21h15 : Ouverture aux questions et débat avec les habitants
- 22h00 : Fin de la réunion

Comptant sur votre participation,

Veillez accepter, Mesdames, Messieurs, Mes Chers concitoyens, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,  
Brieuc NICOLAS

### **Décision relative à la communication sur le projet éolien de l'intercommunalité**

Le déroulement de l'étude se poursuit et entre dans sa phase décisionnelle. Le comité de pilotage chargé du suivi de l'étude a décidé de soumettre les secteurs de ZDE présentés lors des réunions publiques à l'approbation des Conseils Municipaux des Communes concernées, à savoir sur le Canton de Châtillon-Coligny, les Communes de Cortrat, Pressigny-les-Pins, Montcresson et Sainte-Geneviève-des-Bois.

Il va donc être demandé à ces Communes de se prononcer POUR ou CONTRE le projet de ZDE, et ce, avant le 15 décembre 2009. Ensuite, et sur la base des décisions des Conseils Municipaux, un projet définitif de ZDE sera soumis à l'approbation des Conseils Communautaires des deux Communautés de Communes (Châtillon-Coligny et Lorris) qui se prononceront également sur le dépôt, auprès de Monsieur le Préfet, du dossier de demande de ZDE.

Pour le moment, et d'ici le 15 décembre, Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny a adressé à destination de tous les Conseillers Municipaux du Canton un document d'information sur les ZDE, document réalisé par les membres du comité de pilotage chargé du suivi de l'étude.

Monsieur le Maire a organisé le 30 octobre une réunion d'information à destination des Conseillers Municipaux de Pressigny-les-Pins. Monsieur le Président de la Communauté de Communes était présent.

Avant de se prononcer POUR ou CONTRE le projet de ZDE de la Communauté de Communes, Monsieur le Maire et les Conseillers Municipaux décident d'organiser une réunion ouverte aux habitants de la Commune de Pressigny-les-Pins, courant novembre.

L'objectif de cette réunion publique serait :

- d'apporter de l'information aux habitants
- de recueillir l'avis des habitants de Pressigny-les-Pins sur le projet intercommunal

Un dossier d'information est disponible,  
à consulter en mairie ou sur le blog : [www.pressignylespins.blogs.com](http://www.pressignylespins.blogs.com)